

COMMUNIQUE DE PRESSE

Marseille, 28 septembre 2021

En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 1,7 million de m³ d'eaux usées non traités sont rejetés au milieu naturel

Avec l'augmentation de l'imperméabilisation des sols, de plus en plus d'eau de pluie est collectée dans les réseaux d'assainissement. Les systèmes d'assainissement débordent y compris pour des petites pluies, et sont à l'origine de pollution des milieux naturels. En 2020, les réseaux d'assainissement de 22 collectivités de Provence-Alpes-Côte d'Azur ont débordé plus de 20 jours par an, et au total ce sont 1,7 million de m³ d'eaux usées qui sont partis dans le milieu naturel, sans traitement, via les déversoirs d'orage.

L'agence de l'eau soutient les projets de désimperméabilisation des sols en incitant à la déconnexion des eaux pluviales des réseaux d'assainissement, pour les infiltrer. Depuis le début de son 11^{ème} programme d'action (2019-2024), elle a apporté 4,8 M€ d'aides aux collectivités territoriales et aux aménageurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur.

- **Déconnecter les réseaux et gérer les eaux pluviales à la source**

En favorisant l'infiltration de l'eau de pluie là où elle tombe, la désimperméabilisation des sols permet de **réduire la pollution et préserver la qualité des cours d'eau** en limitant la collecte d'eau de pluie dans les réseaux unitaires afin de réduire leurs débordements et les rejets vers les rivières.

Mieux gérer les eaux de pluie, c'est aussi un moyen de **s'adapter au changement climatique** car les eaux infiltrées rechargent directement les nappes souterraines. Ces eaux de pluie peuvent également être stockées et réutilisées au moment où la ressource en eau est en tension, ce qui prend toute son importance dans le contexte Méditerranéen. Et les solutions mises en œuvre permettent bien souvent de **végétaliser les villes** telles les noues végétalisées ou encore les jardins de pluie **et ainsi de lutter contre les îlots de chaleur l'été**. On estime à 1,5 degré supplémentaire la différence de température en milieu urbain et dans un jardin ombragé. C'est également bon pour la **biodiversité**.

Enfin, les collectivités peuvent réaliser des **économies en investissements et en entretien**, en réduisant la taille des ouvrages d'assainissement et en traitant moins d'eau dans les stations de traitement des eaux usées.

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables – Marseille - 28 Septembre 2021

- **Un exemple d'envergure : la signature du contrat avec Euroméditerranée, 94 M€ investis dans la rénovation urbaine**

L'agence de l'eau a signé ce jour avec l'établissement public d'aménagement Euroméditerranée un contrat pour la désimperméabilisation des sols et la restauration des cours d'eau en milieu urbain. Ce contrat de **94 M€ dont 13,7 M€ apportés par l'agence de l'eau** permettra d'améliorer le fonctionnement du système d'assainissement de l'agglomération de Marseille, de désimperméabiliser 12,4 hectares de sols et de restaurer la morphologie du cours d'eau des Aygalades sur un linéaire de 200 mètres dans le cadre des travaux de création du parc Bougainville.

Porté par l'Etablissement public d'aménagement Euroméditerranée, le projet d'aménagement de ce parc, ancienne friche située aux portes des quartiers nord de Marseille, s'inscrit dans un projet de rénovation urbaine Euromed2. En cas d'orages torrentiels, le nouveau lit du cours d'eau facilitera la rétention naturelle de quelque 150 000 m³ d'eau pour réduire les risques d'inondations en aval et le lessivage des sols pollués. L'aménagement en jardin humide permettra aussi de réintroduire en ville une biodiversité disparue. Le parc Bougainville est le premier tronçon d'une future coulée verte de 14 hectares nommée parc des Aygalades. Annoncée pour 2028, la réalisation de cette seconde tranche devrait permettre de restaurer, à terme, 1 kilomètre de cours d'eau et de créer 20 hectares de surfaces désimperméabilisées.



- **Les cours d'école, un potentiel important de désimperméabilisation**



Les cours d'école, collège, lycée et université représentent des surfaces importantes et un potentiel de désimperméabilisation fort. Elles sont également un lieu de passage important où enfants, étudiants, passants sont sensibilisés, reprennent conscience de l'eau, de son cycle et de l'importance de l'infiltration. Par exemple, l'école élémentaire Jean Jaurès aux Arcs sur Argens (Var) a tiré un trait sur le revêtement en goudron de sa cour et son environnement minéral.

L'espace de récréation est désormais organisé en trois zones, chacune disposant d'un sol spécifique adapté à son usage et destiné à une meilleure gestion des eaux de pluie : un espace enherbé, un autre aménagé en terrain de jeux avec un revêtement drainant et un dernier réalisé en enrobé de couleur claire et équipé de puits d'infiltration régulièrement disposés. Plusieurs accessoires autour du cycle de l'eau ont été intégrés dans les différentes zones comme un jeu de collecte et de mesure des eaux de pluie, ainsi qu'une cuve de récupération d'eau pour l'arrosage du potager. Le projet a bénéficié d'un financement de l'agence de l'eau à hauteur de 70 % du budget total.

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables – Marseille - 28 Septembre 2021

- **L'agence de l'eau a investi 4,8 M€ pour la désimperméabilisation des sols**

Depuis le début de son 11^{ème} programme d'intervention (2019 – 2024), l'agence de l'eau a apporté **4,8 M€ d'aides** pour **43 opérations** (études, animation et travaux) portées par des collectivités territoriales et des aménageurs en Provence-Alpes-Côte d'Azur, dont les projets de travaux conduisent à la **désimperméabilisation de près de 12 hectares**.

Parmi ces opérations, une vingtaine sont aidées dans le cadre de l'appel à projets «Aménagez un coin de verdure pour la pluie», qui vise **une meilleure gestion de l'eau de pluie au sein des établissements scolaires**, par déconnexion de ces eaux des réseaux d'assainissement et infiltration au niveau des cours d'écoles dans des zones qui seront désimperméabilisées et en partie végétalisées. **2 M€ d'aides** ont ainsi été attribués à **une soixantaine d'établissements scolaires pour des études et des travaux** qui contribueront à la **désimperméabilisation de plus de 5 hectares**.

« La gestion des eaux de pluie est aujourd'hui un défi majeur de nos politiques d'assainissement, affirme Laurent Roy, directeur général de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse. La gestion traditionnelle des eaux pluviales évacuées par des réseaux d'assainissement a en effet montré ses limites, provoquant dans bien des cas des pollutions par le débordement des réseaux. C'est la fin du « tout tuyau » au profit des solutions fondées sur la nature et de la désimperméabilisation des sols. Les collectivités sont le maillon central de ce changement de paradigme parce qu'il répond à des enjeux environnementaux et sanitaires mais aussi parce qu'il répond aux attentes sociétales pour des villes qui laissent davantage de place à la nature. Voiries, parkings, cours d'école... sont autant d'espaces à désimperméabiliser et à ré-inventer en leur associant d'autres usages propices à la biodiversité et au bien-être ».

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr | www.sauvonsleau.fr



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat sous tutelle du ministère de l'environnement, qui a pour mission la reconquête du bon état de l'eau et des milieux aquatiques. En application du principe pollueur-payeur, elle perçoit des redevances fiscales payées par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs, en fonction des volumes qu'ils prélèvent et de la pollution qu'ils rejettent. L'argent ainsi collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux : améliorer les systèmes d'assainissement, réduire la pollution par les substances toxiques, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux des captages dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates), préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, des milieux marins et des zones humides dégradées ou menacées ... L'agence de l'eau agit dans le cadre d'un programme d'intervention 2019-2024 qui fixe les grandes priorités d'action pour 6 ans. L'agence dispose d'une capacité d'aide annuelle d'environ 440 M€ et emploie 330 personnes.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau / Valérie Santini / 06 33 03 76 24 / valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens / Laurence Nicolas / 06 64 50 59 50 / laurence@plus2sens.com & Leslie Brunner - 06 76 33 55 15 / leslie@plus2sens.com

Communiqué de presse – Rendre les villes perméables – Marseille - 28 Septembre 2021